

RAPPORT d'ACTIVITE 2008/2009.

PREAMBULE.

Si notre Association constitue un réseau de solidarité et d'entraide, **celle-ci ne peut exister sans l'adhésion militante des enseignants** qui, dans leur classe, au sein de leur équipe pédagogique et/ou de leur communauté éducative regroupée autour de leur école, militent pour le projet pédagogique, voire sociétal, de **l'OFFICE CENTRAL de la COOPERATION à l'ECOLE.**

Ce présent rapport d'activité de l'exercice 2008/2009 aura donc un double objet :

- rendre compte de l'activité de nos coopératives d'école, et celui de notre siège,
- et de nous projeter dans l'avenir tout en nous interrogeant sur la pertinence de nos valeurs et de leurs transmissions.

Développé en deux volets successifs, ce présent rapport évoquera tour à tour:

- la vie de nos coopés,
- la vie de notre association : OCCE 93.

1° La vie de nos coopés.

Constituée de 729 coopératives d'école ou de classes, 643 d'entre-elles (soit 88 %) nous auront transmis leurs comptes-rendus financier et d'activité à la date du 7 décembre 2009, **donc 12% ne l'auront pas fait, bien que la date statutaire d'envoi de ceux-ci était fixée au 30 septembre.**

Cet état de fait est préoccupant.

- Témoignerait-il de difficultés que nous n'aurions pas su prendre en compte ?
- Ne serait-il pas l'indice d'une surcharge de travail à conduire en début d'année qui, par la force des choses, entraîne une hiérarchisation des tâches et conduit les équipes à répondre prioritairement aux commandes de la hiérarchie puis à celles des mairies et enfin de l'OCCE, encore que pour l'OCCE, il ne s'agit pas de commandes mais bien du respect des engagements pris lors de l'adhésion?
- Ce non respect de nos principes de fonctionnement révélerait-il une perte de sens de nos valeurs de la part de nos adhérents ?

Ces interrogations agitent en permanence notre Conseil d'Administration qui n'ignore pas les caractéristiques de notre département - jeune et terre d'accueil d'une émigration multiculturelle - qui lui confèrent une singularité souvent instrumentalisée sous le terme du 9-3.

Qu'en est-il de la vie de nos coopés d'école ?

● Pour en rendre compte, nous nous devons d'examiner les comptes-rendus d'Activité (CRA) tout en observant que 402 auront été renseignés au moins une fois ce qui revient à dire que 201 conseils de coopérative n'auront pas pris le temps, voulu ou su répondre aux divers items contenus dans notre questionnaire statutaire qui reste à améliorer.

Malgré cela la synthèse faite est éclairante.

Comme l'an dernier, la coopérative est source d'aide et a un effet bénéfique sur les apprentissages scolaires en particulier dans les domaines du LIRE et ECRIRE et des MATHEMATIQUES.

L'EDUCATION à la CITOYENNETE et à la RESPONSABILITE fait l'objet de 196 réponses, soit 48% des 402 CRA renseignés pourcentage qu'il faut rapprocher à ceux obtenus par les items :

- le respect des autres, des règles de vie : 49.5%
- la communication : 49%

- la participation active : 21%
- tandis que la prévention et la gestion des conflits n'obtient que 19.9%.

Ces derniers pourcentages interrogent le Conseil d'Administration sur le fonctionnement de nos coopératives scolaires, d'autant que :

- 19,2% ne présentent pas la vie coopérative, projets et budget, en Conseil d'Ecole
- 48% ne tiennent pas de réunions entre élèves de toutes les classes
- 70.3% ne gardent pas de traces écrites des décisions ou discussions.

Certes il nous faut prendre connaissance de ces chiffres avec prudence, car nous savons bien que la coopération est d'abord vécue par les élèves dans leur classe, qu'alors ils y construisent des projets, délibèrent et vivent une vie démocratique.

C'est d'autant plus vrai que la participation aux diverses actions nationales et départementales, ECOLE FLEURIE exceptée, se fait toujours à l'initiative de la classe participante.

De même nous savons qu'existe une concertation au sein des écoles, qu'elle est souvent informelle.

Néanmoins nous nous devons de nous interroger sur le sens à donner aux actions de la coopérative quand on prend en compte les pourcentages obtenus sur leurs intérêts réels pour :

- les apprentissages sociaux : 16.4%
- la motivation des élèves : 15.4%
- la vie de la classe : 16.9%
- l'apprentissage de la coopération : 11.9%.

Certes nous savons que ce ne sont que des données quantitatives. **Elles nous invitent cependant à conduire une réflexion sur la vie démocratique de la coopérative au travers d'une double interrogation :**

- qu'en est-il de la participation réelle des élèves et de leurs parents au travers du Conseil des élèves, de la Coopérative et du Conseil d'école ?
- qu'en est-il de l'organisation formelle de ces diverses instances : ordre du jour et comptes-rendus ?

S'agissant des données qualitatives, celles-ci manquent :

Nous savons que de nombreuses écoles organisent des manifestations : marchés de Noël, carnivals, kermesses ... Est-ce à l'initiative de l'école ou de la coopérative en tant que telle ? Comment sont construits ces projets ? Quels sont les bénéfiques, autres que financiers, attendus sur la vie de l'école ? Participent-ils à améliorer le vivre ensemble, le respect des autres et de soi-même ? Cultivent-ils l'autonomie et la solidarité ?

Les diverses productions qui nous parviennent et les témoignages rendent compte de leur qualité.

Faute d'un carnet de bord réalisé parallèlement, nous ignorons tout du vécu coopératif,

- qui a été à l'initiative du projet et comment a-t-il été décidé?
- une programmation et des bilans d'étape ont-ils été faits ?
- y-a-t-il eu un partage des tâches et comment ? (En tenant compte des compétences de chacun ? En répartissant les rôles et les faisant tourner ?)
- un bilan final a-t-il été conduit ?
- en a-t-on parlé aux autres classes et qui en a parlé ?

Il est une seconde entrée qui peut nous éclairer, celle de la sommation des divers comptes-rendus Financiers Statutaires (CRFS).

● Le compte de résultats s'équilibre à la hauteur de **5 744 914.08 €** c'est dire l'argent qui circule dans nos écoles (pour une moyenne établie par rapport aux 643 CRFS parvenus, de 8 934.54 €). Nos écoles n'ayant pas d'existence juridique, **l'adhésion à l'OCCE leur offre un statut légal permettant les flux d'argent en leur sein.**

Tout en n'ignorant pas les difficultés que rencontrent nos comptables (ce qui justifie toujours plus de formation) à ventiler les charges et produits, je noterai cependant quelques chiffres :

- Bénéfice cumulé par nos coopés sur l'achat et la vente des produits de cession : 654 761 €

- Subventions (Etat, collectivités locales, associations) 529 127.01 € (9.21% des produits), ce qui laisse penser que le reste (**5 215 787 €**) proviennent d'une manière ou d'une autre des familles, ce qui témoignent de leur intérêt.

- **3 167 498.30 €** et **269 513.82 €** dépensés en charges éducatives et en investissements (achats de biens durables) à opposer aux **151 073.75 €** versés au titre des cotisations à l'OCCE.

Ces quelques chiffres plaident pour l'adhésion à l'OCCE, garante de la légalité dans la gestion des flux financiers en l'absence de personnalité morale de nos écoles.

Ils témoignent des efforts faits par les familles mais aussi des besoins financiers rencontrés par nos écoles pour financer leurs activités voire suppléer les collectivités locales qui faute de moyens ne peuvent attribuer (dans le cadre de leurs obligations) tous les crédits nécessaires.

MAIS ICI NE FAUT-IL PAS CRAINDRE UNE GESTION DE FAIT INTERDITE PAR NOS STATUTS ?

● Il y aurait un troisième ancrage : celui des demandes d'aides aux projets coopératifs.

Depuis qu'existe l'éventuel subventionnement par l'OCCE 93 (permis par la mutualisation) de projets coopératifs présentés par nos écoles ou classes adhérentes, notre CA s'interroge et observe les projets qui lui parviennent.

Sont très majoritaires, ceux relatifs à des séjours en classes transplantées.

Nombreux sont ceux qui émanent d'une même école.

Peu nombreux sont ceux relatifs à nos actions (écoles fleuries ou jardinage, Droits de l'Enfant, etc.)...

Comme l'an dernier, restent en suspens des positions de principe :

- *Ne pas accorder d'aide aux projets qui remettraient en cause le principe de la gratuité de l'école.*
- *Privilégier les projets émanant de l'école toute entière dans lesquels tous les élèves sont acteurs.*
- *N'aider qu'un seul projet par école.*

2° La vie du siège.

L'OCCE 93 n'est qu'une seule et même association composée des 729 coopératives ou foyers associatifs administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres sur 24 possibles et 2 membres d'honneur.

Nous observerons que bien que nos statuts nationaux prévoient une représentation des élèves, aucun ne siègent parmi nous.

Le Conseil d'administration se sera réuni à 8 reprises et aura, entre autres, statué sur les passages obligés de notre vie associative :

● préparation de l'AG,

Arrêté les comptes de l'exercice 2007/2008, travaillé le projet de budget 2009/2010.

Arrêté le rapport d'activité de l'exercice 2007/2008, travaillé le projet d'activité 2009/2010,

- aura procédé à 8 ouvertures (3 MAT, 5 Elé) et 11 fermetures (5 MAT, 3 Elé, 3 Div) tout en constatant les changements de signataires, mandataires, comptables (environ 1/3) qui témoignent de la mobilité des enseignants sur notre département.
- se sera substituée à une coopérative en grosse difficulté dans le cadre de la solidarité qui nous unit.
- aura apporté son aide lors de l'établissement des CRFS à une cinquantaine de coopératives, se sera rendu dans une école à la demande d'une circonscription pour régler des différends apparus dans le fonctionnement de la coopérative.
- assuré le contrôle comptable de 8 coopératives tandis que la démission de Vittorio ARBIB et l'appel d'offre resté infructueux nous auront conduits pour tenir la comptabilité du Siège à faire appel à l'OCCE 92 pour prêt de main-d'œuvre(1j 1/2 par semaine) avec l'incidence constatée sur la masse salariale.
- été présente à trois réunions et manifestation regroupant les Associations Complémentaires de l'Ecole durant l'hiver, ce dans un contexte difficile :
 - Suppression des MAD (mis à disposition) fédéraux,
 - Incertitude sur le financement des détachés.
- adhéré à l'UNION REGIONALE de l'ILE-de-FRANCE.
- rencontré Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour présenter notre Association et lui faire part de nos difficultés quotidiennes.

En cela, notre Conseil d'administration aura été épaulé au quotidien par l'équipe des permanents du siège :

Michel GASQUI, détaché fédéral à temps plein,

Thierry SOL, mis à disposition académique,

Isabelle MARTIN, secrétaire à temps partiel, emploi privé,

Than N'GUYEN, comptable (1j 1/2 par semaine), emploi privé.

MAIS QU'EN EST-IL de la REALISATION des OBJECTIFS de notre PROJET d'ACTIVITE 2008/2009 ?

L'Assemblée générale de février 2007 s'était fixée 4 objectifs :

- Améliorer le fonctionnement associatif des points de vue éducatif et statutaire.
- Développer la mutualisation des moyens et la solidarité.
- Promouvoir la coopération à l'école.
- Améliorer le partenariat.

Force est de constater que le bilan est contrasté.

Forte de ses principes, notre Association est force de propositions.

Il n'en demeure pas moins que celles-ci doivent être relayées au sein de nos coopératives par les tuteurs adultes auprès de nos petits coopérateurs pour qu'ils prennent force et vigueur.

Le bilan fait précédemment (**vie de nos coopés**) plaide à la modestie sans renoncer pour autant aux ambitions de notre mouvement.

Faute d'outils performants, nous ne pouvons qu'en tenter une approche au travers de quatre interrogations tout en nous fixant dès à présent des objectifs réalistes pour notre projet d'activité 2010/2011:

- Qu'en est-il de l'amélioration du fonctionnement associatif de l'OCCE 93 ?
- Qu'en est-il du développement de la mutualisation des moyens et de la solidarité ?
- Qu'en est-il de la promotion de la coopération à l'école ?
- Qu'en est-il du développement du partenariat ?

-

I) De l'amélioration du fonctionnement associatif de l'OCCE 93.

Décliné sous cinq axes relatifs à :

- La participation active des élèves,
- La transparence et la vie démocratique,
- La clarification de la place de l'argent et de ses enjeux éducatifs,
- La rationalisation du fonctionnement de l'Association,
- L'amélioration des gestions comptables,

- Cet objectif n'aura pas pu être atteint faute de bras pour conduire les formations de mandataires ou comptables (9) tout en observant que la mise en place de la semaine sur 4 jours pour les élèves et celle de l'accompagnement éducatif aura entraîné une indisponibilité importante pour les membres actifs du CA.

- La participation de nos coopés à l'Assemblée générale reste faible :

- Le non respect des délais statutaires est trop important et la présence d'erreurs, d'oublis, d'omissions relatifs aux documents statutaires entraînent des aller et retour nombreux et coûteux, qui mobilisent des bras et interdisent la prise en compte par notre Commissaire aux Comptes de ceux-ci, donnant une idée fausse de notre Association.

Ces difficultés sont souvent dues à un manque de formation d'ordre juridique, administrative, pédagogique ou comptable pour lesquelles le siège est quotidiennement sollicité malgré les fiches techniques présentes sur notre site. Faut-il ici regretter notre faiblesse à mettre en place des formations mais aussi celle de nos inscriptions aux formations programmées ?

II) Du développement de la mutualisation des moyens et de la solidarité ?

Sur ce point relatif à la mutualisation des moyens matériels, on se référera avec profit à nos annexes.

- Doit être soulignée l'aide apportée aux coopératives au travers du calendrier fédéral mis à disposition par le siège aux coopératives qui souhaitent l'utiliser pour financer leurs projets.

Marc CHARBONNEAU, membre d'honneur du Conseil d'Administration a, cette année encore, participé à la commission nationale CALENDRIER.

Conçus pour apporter une aide à nos coopératives, les invendus sont repris par l'Association départementale et non facturés aux coopés.

Ces retours ont un coût que supporte le siège.

Dans le contexte financier actuel (baisse drastique des revenus de la mutualisation) qui nous oblige à faire la chasse aux « gaspis », *peut-être nous faut-il faire appel à la responsabilités de nos coopés et décider de ne plus reprendre les invendus qui seront alors facturés ?*

- De même doivent être dénoncés, s'agissant des prêts de matériels (caution à 100 € maintenue et jamais conservée) les négligences sur leur retour et le manque de soin et d'attention quant à leur utilisation. Cela entraîne des coûts importants de maintenance en fin d'année et des difficultés pour la coopérative suivante qui se trouve confrontée à des difficultés liées au retard et à l'état du matériel prêté.

Comment responsabiliser les emprunteurs ? Faut-il mettre en place une fiche « état du matériel » et « observations diverses » tout en sachant que nous sommes dans l'incapacité de faire un état des « lieux » contradictoires lors de leurs départ et retour.

III) Promouvoir la coopération à l'école.

Lors de l'élaboration du projet d'activité 2008/2009 dont nous rendons ici compte, avaient été retenus deux sous objectifs :

- Valoriser les pratiques coopératives,

- Garantir, voire développer, l'activité pédagogique.

Tandis qu'un troisième intitulé « développer les évaluations de nos actions et de l'impact des apprentissages coopératifs » devait nous permettre de justifier dans le cadre de la LOI d'ORGANISATION des LOIS de FINANCE de l'utilisation des aides et subventions publiques.

Une évaluation quantitative aura été faite et transmise à notre Fédération, elle ne peut au niveau de notre Association départementale nous satisfaire faute de l'existence d'outils d'évaluation qualitative.

Le point 1 de ce présent compte-rendu d'activité (**de la vie de nos coopés**) par les interrogations posées et l'évocation de l'élaboration « *d'un CAHIER de BORD* » prend en compte cet aspect. Encore faut-il préciser qu'il ne s'agit pas pour le Conseil d'administration de vouloir porter un jugement sur les projets élaborés par nos coopés (tel ou tel projet serait coopératif ou non) **mais bien de permettre la mutualisation de nos compétences.**

« Nous étions confrontés à telle difficulté, nous avons souhaité améliorer tel ou tel point de notre vie éducative et/ou coopérative.

Nous avons élaboré et adopté tel ou tel projet.

Nous l'avons conduit de quelle manière, en quoi chacun (adultes, enfants) aura-t-il été partie prenante.

Quels ont été les bilans d'étape.

Quelle réalisation avons-nous pu faire ?

Comment l'avons-nous évaluée ?

Ce projet aura-t-il répondu aux objectifs attendus, voire à d'autres imprévus ? »

Il s'agit ici d'ouvrir nos coopératives aux autres et de leur permettre de trouver réponses à leurs interrogations grâce à un échange des compétences qu'il nous faut organiser.

Telle coopé aura privilégié, en présentant une demande d'aide aux projets, le 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale de l'Enfant, telles autres auront voulu Cultiver la Tolérance ou le Principe de la LAICITE au travers de l'égalité FILLE / GARCON...

POURQUOI, OU, QUAND, COMMENT ?

Autant d'informations qui pourraient nourrir notre site et voir d'autres coopératives s'en approprier.

Qu'en aura-t-il été de nos actions pour promouvoir la coopération à l'école ?

A la demande de circonscriptions, nous sommes intervenus lors de plusieurs animations pédagogiques sur les thèmes :

-la parole de l'Elève,

-le débat réglé,

-les Conseils d'enfants.

● Nous aurons apporté notre soutien à diverses animations pédagogiques à Bondy, Sevran, Villepinte, Aubervilliers, Pantin dans le cadre de notre action « IMAGES EN MOUVEMENT », du dispositif « ECOLE et CINEMA » ou tenu un stand lors d'un Salon des Editeurs.

● Accompagné financièrement et pédagogiquement les actions ETAMINE et ECOLES FLEURIÉS, l'ECHANGE de JOURNAUX SCOLAIRES, L'IMAGE en MOUVEMENT.

● Proposé plusieurs animations sur le cinéma.

● Engagée une nouvelle action autour du Théâtre coopératif.

Pour avoir un bilan plus complet, prendre connaissance annexe 3, et ainsi éviter que ce présent rapport d'activité ne prenne l'allure d'un « inventaire à la PREVERT ».

Il nous faut, après les réserves énoncées ci-dessus, nous interroger sur nos capacités d'offres d'animation et de réponses aux diverses demandes émanant des équipes de circonscription. *Cela nous renvoie à nos capacités humaines et nous invite à nous interroger une nouvelle fois : comment faire appel aux compétences et expériences existantes dans notre réseau coopératif ?*

IV) Améliorer le partenariat.

Ce dernier point nous invite à la modestie.

Ne disions-nous en février 2009 : « Il est évident que l'impact de nos formations est aujourd'hui très insuffisante au regard du renouvellement des coopératives dans les écoles et au renouvellement général des personnels de l'enseignement ».

Ce constat reste d'actualité.

Si ponctuellement le partenariat se développe avec :

-le CLEMI,

-les CPD « Arts visuels »,

-les cinémas « J TATI » et « TRIANON »,

-les circonscriptions de l'Education Nationale,

-qu'un autre s'est construit avec la Coopérative économique COOPANAME d'Aubervilliers pour organiser notre Semaine de la Coopération, partenariat traduit par deux interventions auprès des T2 à l'IUFM

-que se poursuit celui existant avec les DDEN au travers de notre action conjointe « ECOLES FLEURIES ».

Force est de constater que celui qui devrait nous unir aux autres Associations complémentaires de l'Ecole aura été conjoncturel tandis que nous n'entretenons plus à l'heure actuelle de relations avec la FCPE. *Pourtant à qui, d'abord et avant tout expliciter le projet politique de notre Association ?*

Reste notre partenariat avec le Rectorat et l'Inspection Académique qui doit être travaillé au travers du Contrat Pluriannuel d'Objectifs signé par le Ministère et notre Fédération.

Ce chantier n'a pas été formalisé même si et surtout si Monsieur l'Inspecteur d'Académie aura mis à disposition de notre Association départementale, pour l'exercice 2009/2010,

1 MAD ½ académique reconnaissant le rôle de notre mouvement dans l'accompagnement de l'ECOLE PUBLIQUE tandis que notre adhésion à l'UNION REGIONALE devrait nous faciliter nos relation avec le Rectorat de Créteil.

Enfin, pour conclure, permettez cette dernière interrogation : que serait notre mouvement sans l'engagement militant de nos adhérents qui, dans leur école et/ou sein de notre Conseil d'Administration contribuent à la transmission de nos valeurs ?

Qu'ils en soient remerciés.

Autonomes et solidaires, nous le sommes.

Autonomes et solidaires, nous voulons le rester.

